

Samedi, 21 Février 1880

SOMMAIRE

L'UNION NATIONALE.
LES DÉPUTÉS D'OTTAWA.
ECHOS DU JOUR.
CHAMBRE DES COMMUNES.
M. Louis Veilliot.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
FÉDÉRATION—ANNA DIEU-LE-VERT : Auguste Snider.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ÉTRANGERS.

L'UNION NATIONALE

Il se fait un grand mouvement dans le sens de l'union des Canadiens français à l'ombre du drapeau conservateur. Nonobstant l'opposition des uns, la mauvaise volonté des autres, ce mouvement prend graduellement de la force, et s'empare des libéraux modérés et de cette partie de l'opinion publique flottante entre les deux partis, au point de prendre les proportions les plus encourageantes.

L'union des partis est une chimère sous le système constitutionnel, à moins de circonstances exceptionnelles qui la rendent pour un temps désirable ou nécessaire; mais l'union de la grande masse des Canadiens français sous une même bannière représentant une communauté d'idées et de principes, est parfaitement réalisable et peut produire les fruits les plus salutaires. Cette union là reposant sur la large base des principes conservateurs et nationaux trouvera en nous un partisan ardent; mais ne nous saurions favoriser une union hâtive, achetée au prix de compromis injustifiables ou de concessions de principes qui, dans un avenir rapproché, prépareraient notre ruine tout en faisant notre faiblesse pour le présent.

A tous ceux qui veulent venir à nous, qui veulent accepter franchement et honnêtement nos principes, nous leur tendons cordialement la main. Beaucoup de gens n'ont de libéraux que le titre et ne renoncent pour ainsi dire à aucune de leurs convictions en se ralliant aux conservateurs. Si nous avons du mépris pour ceux qui passent d'un parti à l'autre pour des raisons viles et mercenaires, qui vendent leur plume ou leur mandat, et par là même leur honneur, nous respectons également l'adversaire qui, ayant appris à mieux nous connaître, qui ayant compris que le radicalisme est un danger pour nos compatriotes, et que leur salut est lié à un haut degré au triomphe des idées conservatrices, demande à prendre place dans nos rangs pour servir à l'avenir une cause qui—le passé et le présent le démontre—est la cause nationale par excellence.

Depuis quelque temps nous avons vu un grand nombre de conversions honnêtes amenées par l'étude consciencieuse et réfléchie des besoins de la situation. Nous y avons applaudi, d'autant plus qu'elles se sont produites dans les hautes comme dans les sphères les moins élevées. D'autres conversions qui ont pris tout le monde par surprise, seraient infiniment moins désirables si les mobiles auxquels on les attribue sont tels qu'on les représente. Nous ne saurions nous féliciter de celles-là, car le parti conservateur doit être servi et défendu par des hommes gens, par des hommes sincères et convaincus, et non par des hommes qui pourraient trafiquer de leurs opinions. Ceux-ci ne pourraient que le compromettre, car bien souvent on juge une cause par ses défenseurs.

Deux raisons principales expliquent ce mouvement déjà si accoutumé en faveur de l'union. Les cinq années de l'administration Mackenzie jointes au coup d'Etat et aux 18 mois du règne Joly, ont puissamment contribué à ouvrir les yeux à une foule de gens sur l'absence de principes du parti libéral, sur sa politique toute d'expéditions, et sur les excès auxquels la passion du pouvoir peut le porter.

En deuxième lieu, l'expérience du parti grit nous a convaincu qu'il est antipathique à notre race, et que nous ne pouvons consentir à une alliance avec lui sans trahir nos meilleurs intérêts. Cette antipathie est tellement prononcée que l'on ne peut guère faire une nomination française—fût-elle même la plus modeste—sans que le *Globe* ne proteste à l'instant et ne reproche au ministère de trop donner à nos compatriotes.

En troisième lieu—et c'est là la raison capitale—les conditions d'infériorité numérique dans lesquelles nous nous trouvons placés sur le théâtre fédéral, démontrent aux moins clairvoyants que nous ne pouvons faire respecter nos droits, que nous ne pouvons exercer la juste part d'influence à laquelle nous avons droit, qu'en formant une phalange aussi unie, aussi compacte que possible.

Le peuple a compris comme par intuition toute l'importance de cette idée d'union, et nous en a fourni une preuve éclatante dans le résultat des élections tant fédérales que provinciales, survenues depuis un an et demi, et qui viennent d'être couronnées par le triomphe de Montmorcency. A l'heure actuelle, le parti conservateur de Québec compte 50 voix sur 65 dans la Chambre des communes—soit une majorité de 35—c'est-à-dire que jamais il n'a été plus uni, plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui, même dans les meilleurs jours de M. Cartier.

Ces chiffres n'indiquent pas encore exactement combien l'idée conservatrice a pénétré l'esprit des masses, car les quatre députés français élus dans trois autres provinces, comme les représentants des 200,000 compatriotes établis en dehors de Québec, appartiennent tous à ce parti. Bien plus, l'élément français tient presque la balance du pouvoir dans maintes autres divisions anglaises, où il forme des minorités imposantes, et plusieurs des candidats élus lui doivent d'avoir vu la victoire pencher en leur faveur. Nous citerons notamment les comtés de l'île du Prince-Edouard, de Digby, N.E., de Victoria, N.B., de Russell, Stormont, Glengarry, Essex, Kent, etc., qui tous renferment grand nombre de compatriotes et sont représentés par des conservateurs.

Cet état de choses est encourageant au plus haut point. Il ne saurait être une menace pour nos concitoyens d'origine étrangère, car notre population française est reconnue pour son esprit de conciliation, pour la façon généreuse avec laquelle elle traite tout le monde. Pareil mouvement est plutôt un moyen de protection pour une minorité importante, fermement attachée à ses traditions nationales et religieuses, à ses immunités politiques, et déterminée à prendre tous les moyens légitimes pour conserver le noble patrimoine qu'elle tient de ses ancêtres—les fondateurs du pays.

Nous avons donc la preuve que le parti conservateur est en train de résoudre le grand problème de l'union des Canadiens français, que tant de patriotes appellent depuis longtemps de tous leurs vœux. Il reste beaucoup à faire, mais les plus sérieux obstacles sont surmontés, l'exemple de la conciliation donné de haut par plusieurs hommes politiques porte ses fruits et le peuple se presse de plus en plus autour du drapeau conservateur, sentant qu'il est le drapeau de la grande masse des Canadiens.

Les libéraux sont trop réduits à l'impuissance pour pouvoir servir avantageusement la cause nationale—le voudraient-ils sérieusement.—Les circonstances sont donc extrêmement favorables pour amener un rapprochement sur des bases durables entre les libéraux modérés et les conservateurs, qui ont pu être divisés jusqu'à présent plutôt par des luttes de parti que par des luttes de principes. Aussi nous conjurons nos compatriotes de continuer à profiter de toutes les occasions favorables de mener à bonne fin la grande œuvre d'union et de conciliation qu'ils ont commencée sous de si heureux auspices. Là est l'un des grands secrets de notre salut national.

LES DÉPUTÉS D'OTTAWA

Le *Free Press* s'autorise du fait—qui se produit malheureusement chaque hiver dans la plupart de nos villes—qu'un certain nombre de personnes sont sans emploi pour vouloir rendre les députés de la ville responsables de cet état de choses. Qu'ils résignent, s'écrie-t-il, et ils verront quel est le sort que leur réserve une population qu'ils ont indignement trompée!

Comme les députés de la ville n'ont pas été élus pour une ou deux sessions, mais pour tout le parlement, puis que leur réélection ou leur défaite ne saurait aucunement influer sur le sort du ministère—contre lequel fulmine ce journal dont les opinions suivent un baromètre bien connu—nous ne voyons aucunement quel intérêt public pourrait offrir une nouvelle élection à Ottawa—en treprise tout simplement dans le but de permettre au *Free Press* de nous vilipender, comme il l'a fait lors de la dernière lutte, et de s'abandonner à ses instincts démagogiques.

L'expérience devrait pourtant mieux instruire notre confrère au sujet des chances de succès de son parti à Ottawa. Il n'y a pas très longtemps, M. Currier résigna son mandat avant la fin du parlement et appela les électeurs à se prononcer sur sa conduite. Une élection eut lieu; les libéraux lui firent une lutte acharnée, recoururent à tous les moyens possibles pour le battre, et quel fut le résultat? M. Currier obtint une majorité de près de 1300

voix. Aux élections générales, les candidats conservateurs furent élus par des majorités variant de 500 à 600 voix. A l'élection locale, un candidat conservateur sortit victorieux de la lutte, bien que notre parti fut divisé. Même résultat lorsqu'il s'est agi depuis deux ans d'élire un maire—le rédacteur du *Citizen*. Est-ce que cette série de défaites accablantes n'a pas convaincu l'organe grit que son parti est irrévocablement condamné dans la capitale? Il est vrai qu'une racée de plus ou de moins ne lui im porterait guère.

Que le *Free Press* sache une chose: les députés d'Ottawa n'ont nullement peur de paraître devant leurs électeurs, pas plus qu'ils n'ont peur de faire face aux grils qui sont de plus en plus clair semés en cette ville. Ils ont la conviction qu'ils travaillent dans les intérêts de leurs électeurs; que la politique nationale portera bientôt ses fruits ici comme partout ailleurs, que déjà elle a ravivé un grand nombre d'industries, que le commerce local s'améliore graduellement, que la prochaine saison sera exceptionnellement avantageuse aux classes ouvrières, et qu'avant longtemps la prospérité aura remplacé la détresse qui a été causée en bonne partie par la maladministration du ministère Mackenzie. Ils savent de plus que la population d'Ottawa a trop de bons sens pour vouloir juger par quelques mois d'expérience seulement les effets d'un changement de politique fiscale—qu'on ne saurait convenablement apprécier qu'après une période de temps raisonnable. Ils savent aussi que l'avenir—et un avenir prochain—sera leur meilleure justification, et ils peuvent attendre en toute confiance le verdict de leurs électeurs, tout en travaillant dans l'intervalle à améliorer leur sort par une sage législation.

ECHOS DU JOUR

La mauvaise santé du juge Strong, de la Cour Suprême, l'a contraint de demander un congé de six mois, qui lui a été accordé.

On mande de Brockville que la voie du Canada Central sera changée avant l'ouverture de la navigation, et que l'on est sur le point d'y établir une manufacture de fromage.

Le *Times*, de Winnipeg, vient de renaitre de ses cendres, sous la direction de M. l'ex-échevin Rowe de cette ville. Il a M. Tuttle pour rédacteur. Un bon nombre d'anciens citoyens d'Ottawa occupent aujourd'hui des positions importantes au Manitoba.

Nous avons en mains plusieurs articles que nous ont communiqués depuis quelque temps nos excellents collaborateurs. L'espace considérable que nous sommes obligés de consacrer aux matières parlementaires nous empêche de les publier aussi promptement que nous le désirerions.

Les mesures que l'on a prises pour la ventilation de la Chambre des communes promettent de donner pleine satisfaction. Les députés ne se plaignent plus de la chaleur excessive dont ils souffriraient les sessions précédentes, la température étant maintenant très modérée. Il y a même fait trop froid jeudi dernier, mais cela était dû à un accident qui ne se répètera probablement pas.

M. W. H. Waller publie une correspondance dans le *Free Press* dans laquelle il dit que c'est le devoir de la corporation de donner de l'emploi aux personnes actuellement sans travail ou de leur fournir les moyens de se rendre là où ils pourront s'en procurer. Quelques échevins ont combattu cette idée dans une assemblée publique tenue ces jours derniers, prétendant qu'une pareille dépense d'argent ne pouvait qu'augmenter les taxes qui sont déjà onéreuses.

La première session du parlement de Manitoba s'est terminée, le 14 courant, après avoir duré quatre semaines. Il paraît que pas un seul vote de non-confiance n'a été proposé contre le cabinet Norquay, résultat qui ne s'est vu de longtemps dans une assemblée législative. Avant de se séparer, les députés ont nommé une députation chargée de s'aboucher avec le gouvernement fédéral pour obtenir l'extension de la frontière de Manitoba.

L'honorable M. Girard, sénateur, qui forme partie de ce cabinet est attendu ces jours-ci à Ottawa. Nous croyons qu'il est le seul représentant avec l'honorable M. de Boucherville, à la fois sénateur et conseiller législatif, qui cumule un double mandat.

Le commerce du bois sera extrêmement actif cette année dans toute

la région de l'Ontario. Il paraît certain même que la coupe dépasse celle de la plupart des années précédentes. La manque de neige dans les forêts du Michigan empêchera probablement que l'on n'y coupe autant de bois qu'à l'ordinaire, ce qui assure une vente facile et des prix élevés aux bois canadiens sur le marché des Etats-Unis.

Déjà des commandes de plusieurs millions de pieds de bois ont été faites à nos manufacturiers des Chaudières, du Lièvre, de la Gatineau, etc. On nous assure que la plupart des immenses piles de planches que l'on remarque aux Chaudières sont vendues, c'est à dire à peu près tout le bois coupé les années précédentes, et qu'une bonne partie du bois que l'on va abattre cet hiver est aussi vendue à l'avance, ce qui ne s'est pas vu de longtemps.

La prochaine saison promet donc de nous amener les bons jours d'autrefois après lesquels nous soupçons depuis si longtemps.

CHAMBRE DES COMMUNES

20 février 1880.

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Angers, le nouveau député de Montmorcency, est présenté par les honorables MM. Masson et Langevin. M. Langevin fait une motion établissant que l'honorable député de Montmorcency avait été présenté sur la foi du certificat de l'officier rapporteur, et demandant que ce précédent fût fait force de règle.

M. Mackenzie—Un accident est arrivé samedi dernier à Son Excellence et à Son Altesse Royale la princesse Louise, plusieurs municipalités leur ont communiqué leurs condoléances, ne serait-il pas opportun que la chambre adopte une résolution pour féliciter le gouverneur et sa royale épouse d'avoir échappé sains et saufs à un accident qui aurait pu causer leur mort?

Sir John Macdonald—Le gouvernement partage entièrement les vues de l'honorable député, mais dans les circonstances actuelles il est inutile de donner trop de publicité à cet accident de crainte de causer de nouvelles alarmes à Sa Majesté la Reine d'Angleterre, qui a été déjà vivement affectée par la triste nouvelle.

M. Robertson présente un projet de loi pour amender certaines clauses du code criminel.

M. Méthot—Un projet de loi pour fixer le taux de l'intérêt et empêcher l'usure dans la province de Québec. M. McDonald fait motion que la Chambre se forme en comité sur les résolutions suivantes:

Que, attendu que par un acte adopté par l'assemblée législative de la province de la Colombie-Britannique en l'année 1878, et connu sous le nom de "l'Acte pour une meilleure administration de la justice de 1878," il est pourvu à la nomination de deux juges de la Cour Suprême de la Colombie Britannique en sus du nombre de juges dont la nomination à cette cour est maintenant autorisée, il est expédient de pourvoir aux traitements de ces juges additionnels.

Que le traitement de chacun de ces deux juges additionnels sera payable à même les deniers faisant partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

M. McDonald explique que le personnel de la magistrature, dans la Colombie-Anglaise, ne suffit pas à l'administration de la justice, et qu'il faut de toute nécessité, de nouvelles nominations.

M. Blake s'oppose à la mesure, disant que le coût de l'administration de la justice est beaucoup plus élevé dans la Colombie-Anglaise que dans toutes les autres provinces.

M. Anglin pense qu'il y a dans la Colombie Anglaise un nombre suffisant de magistrats. Les nouveaux juges devront remplir les fonctions de magistrat de police, pourquoi les municipalités ne paieraient-elles pas les frais d'une cour de police, appelée seulement à juger les petites délits?

Sir John A. Macdonald se prononce en faveur de la mesure, disant que la Colombie Anglaise a besoin de juges et que le projet de loi est présenté dans un but d'utilité publique et non pas pour créer de nouvelles places.

M. Blake—Le gouvernement veut prouver la nécessité de ces nominations.

M. Macdonald—Cette loi est nécessaire dans l'intérêt de la bonne administration de la justice. Il n'y a pas dans la Colombie Anglaise, un nombre suffisant de magistrats; des prisonniers ont été obligés d'attendre jusqu'à 11 mois avant de subir leur procès.

M. Blake—Certains documents relatifs à l'administration de la justice dans la Colombie Anglaise ont été produits; il faut espérer qu'ils seront distribués à la Chambre avant la seconde lecture du bill.

M. J. Macdonald—Je ne vois pas d'objection à la production de ces rapports.

Après quelques remarques de MM. DeCosmos, Bunsler et Boulbee, le comité adopte les résolutions.

La Chambre se forme en comité pour prendre en considération le message de S. E. le gouverneur général, relatif aux secours destinés à l'Irlande.

Après quelques remarques de sir John Macdonald, M. Anglin dit que le montant demandé par le gouvernement est considérable, mais n'est pas encore assez fort pour soulager l'épouvantable misère qui règne en Irlande. Il pense, avec le député de Leeds, que la Chambre devrait voter \$250,000.

M. Wright dit que dans les circonstances actuelles il est difficile d'exiger un crédit de plus de \$100,000. Il pense que ce montant, joint aux souscriptions particulières qui se montent déjà à un total élevé, suffira pour montrer à l'Irlande qu'elle possède les sympathies du Canada.

M. Blake demande que la souscription du Canada soit transmise au gouvernement impérial, avec recommandation de la répartir entre les comités de secours des différents comités d'Irlande.

Sir John Macdonald—Des recommandations dans ce sens seront faites au gouvernement, et ce soir une dépêche de cabinet annoncera à l'Irlande le crédit voté par la Chambre.

A 6 heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

En réponse à M. Farrow, sir Leonard Tilley dit que le prochain recensement aura lieu en 1881.

M. Holton fait motion pour obtenir copie de tous rapports et correspondances concernant la destitution de M. A. Cauchon, commis dans le bureau des canaux, en 1879, à Montréal. Adoptée.

M. Brecken fait motion pour obtenir la correspondance relative à l'indemnité des pêcheurs qui réclame l'île du Prince Edouard.

Après quelques remarques de M. Hackett, la motion est adoptée.

M. Oliver fait motion pour obtenir copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les promoteurs du chemin de fer de *Credit Valley*, concernant le droit de passage depuis les limites ouest de la cité de Toronto jusqu'à son terminus dans la dite cité.—Adoptée.

M. Burpee fait motion pour obtenir copies de tous les arrêtés du Conseil, règlements, correspondance, etc., échangés entre toute personne et le gouvernement depuis la dernière session du Parlement, relativement au remboursement de droits perçus sur les matériaux servant à la construction des navires.—Adoptée.

M. Burpee fait motion pour obtenir un rapport indiquant les sommes des pensées pour les réparations du bris-lames de Negro Point, Saint-Jean, depuis l'automne de 1878.

M. Burpee fait motion pour obtenir un état indiquant les quantités de grains importés dans chacune des provinces à l'exception de la C.B. depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles.—Adoptée.

M. Burpee fait motion pour obtenir un état indiquant tout le charbon et le coke importés dans chaque province du Canada à l'exception de la C.B. depuis le 14 mars 1879, jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles.

M. Burpee fait motion pour obtenir un état indiquant tous les thés importés des Etats-Unis dans chacune des provinces du Canada, depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880.

M. Burpee fait motion pour obtenir un état indiquant tous les vieux rails vendus par le gouvernement, ou sur son ordre, depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour.—Adoptée.

M. Ross (Middlesex) fait motion pour un état montrant les recettes et dépenses en vertu de l'acte des poids et mesures pendant les derniers six mois de 1879.—Adoptée.

M. Ross (Middlesex)—Motion pour un état indiquant les sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78, 1878-79 et les derniers six mois de 1879.—Adoptée.

J. Cameron—Etat concernant les syndics officiels nommés entre le 8 avril 1875 et le 18 octobre 1878, et entre le 18 octobre 1878 et le 16 janvier 1880.—Adoptée.

M. Robertson—Motion pour un état détaillé indiquant le charbon avarié en franchise dans le Canada pendant l'année dernière, pour l'usage des bateaux et remorqueurs à vapeur.—Adoptée.

M. Robertson—Motion pour copie de toutes les lettres adressées au gouvernement pendant les années 1877-78 et 1879 par le syndic officiel du district de Shelburne. Nouvelle Ecosse, au sujet de sa démission.—Adoptée.

M. Casey—Motion pour obtenir rapports faits par les experts du gouvernement sur l'examen de tous les échantillons d'huile de charbon canadienne qui leur ont été soumis.—Adoptée.

M. Casey—Motion pour obtenir les relevés faits par la compagnie du chemin de fer du Grand Occidental au sujet des droits de péage et autres recettes perçus dans le havre du port Stanley.—Adoptée.

M. Robertson—Motion pour avoir copies de toutes les requêtes de la correspondance relative à l'arrêté du Conseil réglant l'industrie de la pêche du homard dans les provinces maritimes.—Adoptée.

M. White—Motion pour copie des réclamations faites par MM. McLean, Roger et Cie, contre le gouvernement pour dommages causés par la violation de leur contrat pour les impressions publiques.—Adoptée.

M. Cartwright fait motion pour obtenir règlements, ordonnances et arrêtés du conseil affectant l'importation en entrepôt du grain d'aucune sorte, etc.—Adoptée.

Sir R. Cartwright fait motion pour que ce soit un ordre permanent de cette Chambre qu'immédiatement au commencement d'aucune session, soient déposés sur le bureau de cette Chambre (à moins qu'ils n'aient été préalablement publiés dans la *Gazette du Canada*) des états détaillés indiquant les recettes et dépenses de la Puissance du Canada depuis le commencement de l'année fiscale jusqu'au 1er jour de janvier de chaque année.—Adoptée.

M. Anglin fait motion pour obtenir un état montrant le nombre d'hommes employés le 1er octobre 1878, le 1er décembre 1878 et le 1er février 1880, dans les ateliers du chemin de

fer Intercolonial à Moncton, N.B., à Campbellton, N.B., Richmond, N.E., et dans les ateliers de la province de Québec.—Adoptée.

M. Anglin—Motion demandant les noms des hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial, le 1er jour d'octobre 1878, et qui ont été subseqüemment démis.—Adoptée.

M. Anglin—Motion pour un état montrant quelles locomotives, et autre matériel roulant attendaient des réparations dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial, le 1er février 1880.

Après une longue discussion la motion est adoptée et la Chambre s'ajourne.

N. LOUIS VEILLIOT

Mgr Freppel, l'illustre évêque d'Angers, vient de payer un magnifique tribut d'éloges à M. Louis Veilliot, rédacteur en chef de *l'Univers*. Il écrit à M. Arthur Loth, autre rédacteur du même journal, au sujet de sa vie de Saint-Vincent de Paul, publiée tout récemment, et le félicite d'avoir obtenu pour ce livre l'honneur d'une préface écrite par M. Louis Veilliot.

Aujourd'hui, en effet, il n'est plus permis de refuser de reconnaître, en M. Louis Veilliot, un profond et judicieux penseur, et un écrivain de premier ordre.

Voici en quels termes Mgr l'évêque d'Angers parle du célèbre rédacteur de *l'Univers*:

"C'est une bonne fortune pour un livre que de porter en tête une introduction par M. Louis Veilliot. Cinquante pages de ce grand écrivain sont à elles seules un trésor. Pour qui n'est pas étranger au génie de la langue française, il n'y a pas, à l'heure présente, de prosateur comparable à M. Louis Veilliot.

"Serait-ce pour cette raison que l'Académie française n'a pas encore jugé à propos de lui ouvrir ses rangs. Je l'ignore; mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est qu'à la différence d'un grand nombre de nos immortels dont pas une ligne n'est destinée à leur survivre, l'écrivain de génie qui a signé votre préface est assuré d'une immortalité plus que viagère. On retrouve ses qualités dans cet éloquent résumé de la vie et des œuvres de Saint-Vincent de Paul. Je ne puis donc que vous féliciter d'avoir donné un tel frontispice au monument que vous vous proposez d'élever au grand apôtre de la charité dans les temps modernes."

—L'ex-impératrice Eugénie a hérité par la mort de sa mère, d'une fortune qui donne environ £30,000 de revenu par année.

Le Canada offrira un intérêt tout particulier durant la session, par les comptes-rendus et les notes parlementaires que nous publierons. Ceux qui voudront se bien renseigner sur les événements de la session, pourront difficilement s'en passer. En payant seulement nos numéros d'avance, l'on pourra recevoir le *Canada* durant toute la session. Ici, en ville, le jour n'est pas livré à domicile, comme à l'ordinaire.

GRANDE VENTE

On sait qu'il est d'usage parmi les marchands de faire de grandes ventes à la fin de la saison.

Je me propose d'ouvrir "la saison des chapeaux" par une vente dont tout le monde, les pauvres ouvriers principalement, se souviendront dans des années.

Je commence demain la vente qu'on peut appeler à 25 centimes.

Ces chapeaux n'appartiennent pas à un fonds de banque; ils ont été importés d'Angleterre pas plus tard que l'automne dernier.

J'en ai un assortiment considérable et avant l'ouverture de la saison je me propose de vendre 2,000 chapeaux à des prix variant de 25 à 50 centimes.

* Cette vente offre des avantages particuliers aux marchands de la campagne.

R. J. DEVLIN

La balance de mon assortiment de fourrures de toutes sortes se vend au prix courant.

NOUVELLES MARCHANDISES

DU PRINTEMPS.

NOUVELLE RAISON SOCIALE

La société qui existait entre MM. J. et J. L. O'DOHERTY, sous les noms et raison de O'DOHERTY et Cie, a expiré le 1er du courant par limitation de temps. Les affaires seront dorénavant faites à Ottawa, sous le même nom, par M. J. O'DOHERTY.

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

Nouvelles marchandises du printemps venant d'être reçues.

Nous avons le plaisir de placer devant nos pratiques et le public en général la première consignation de nos nouvelles marchandises du printemps, et l'on pourra se convaincre en les examinant, que pour le style, la variété et la valeur, elles soutiennent avantageusement la comparaison avec celles d'importation quelle autre maison dans la Puissance.

Une visite est sollicitée.

O'DOHERTY ET Cie

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

\$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

68 rue Sparks

100

Pardessus

ET

Usters

POUR LES

OUVRIERS de CHANTIERS

CHEZ

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON

100

Canaris Chanteurs

CHEZ

ESMONDES

DIFFERENTES NOUVEAUTÉS

Viennent d'arriver

AU MAGASIN DE

STITT ET CIE.,

Fichus de dentelle, Mouchoirs de poche de dentelle, Gravures de dentelle, Fichus de soie.

Dentelles,

chez STITT et Cie.,

Point de Venise, Vieux Point de Languedoc, Point d'Argenteuil, Dentelle de Honiton, Dentelle Maltese.

Gants de kid

Gants de kid, nuances lumière, 2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualité

Bas de soie

Bas de soie pâle, lavande, crème, cardinal, aussi en noir.

Mousseline d'Inde

Mousseline d'Inde, nuances lumière

Soie Bretonnelle

En crème, bleu pâle, rose, blanc, etc.

Marchandises Nouvelles

Nouvelles Grenadines, Nouveaux cachemire, Nouvelle frange de soie, Nouvelles broderies.

VENANT D'ETRE OUVERT

STITT ET Cie

55 et 55 Rue Sparks

HOTEL MONTREAL

TELU PAR

NICH. COAILLIER alias NAVION

COIX DES RUES